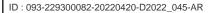


Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le





Décision n° D2022_045

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2113-10 et R2124-2 1°,

Vu la délibération du conseil départemental n°2020-XI-48 du 12 novembre 2020 approuvant le plan pluriannuel d'investissement pour la résilience écologique des collèges 2021-2030,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021, donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

décide

 D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises relatif au marché d'exploitation, de maintenance avec gros entretien et travaux neufs ou de rénovation avec obligation de résultats de type PFI-P2-P3 en chauffage/ventilation/climatisation dans les



Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le

collèges et autres bâtiments départementaux décomposé en la lois pour une durée de 10 ans et 2 mois;

- DE RETENIR la procédure de l'appel d'offres ouvert ;
- -- DE SIGNER le marché correspondant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental, et par délégation,

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent acte,

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 20/04/2022 Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le

ID: 093-229300082-20220420-D2022_045-AR